

Cellule Communication

Tel : 24.65.60 – 24.66.39

Mardi 17 février 2015

**COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
DU 17 FEVRIER 2015**

Sous la présidence de Madame Cynthia LIGEARD, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 17 février, a approuvé 1 projet de loi du pays, émis 1 avis et adopté 28 arrêtés.

Secteur de la fonction publique, de la sécurité civile et du transport aérien international :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un projet de loi du pays relatif au code minier. Ce projet vise à modifier une disposition du code minier afin de permettre de prolonger le délai d’instruction des demandes d’autorisations d’exploiter des mines en activité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les conventions de transfert des dispositifs d’alerte « tsunami » entre les communes de Houailou, Belep, Hienghène, Ouvéa et Lifou et le gouvernement et a habilité sa présidente à les signer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l’ouverture des concours externe (15), interne (5) et réservé (1) pour le recrutement dans le corps des attachés d’administration du cadre d’administration générale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l’ouverture des concours externe (30), interne (30) et réservé (6) pour le recrutement dans le corps des adjoints administratifs du cadre d’administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique, du transport terrestre, du transport maritime et de la sécurité routière, du schéma d’aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la nomination du jury du concours du pilotage maritime en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Aqua Diving SARL en qualité d'entrepreneur de transport et d'activités nautiques à caractère touristique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 2 certificats au registre des transports routiers de personnes, 1 attestation de capacité professionnelle, 5 cartes professionnelles de conducteur et 1 autorisation de transport.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un protocole transactionnel avec M. Christian ODOUX pour un montant de 801 470 F CFP.

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation professionnelle continue (formation travaux paysages - détenus) dispensée par le centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) Sud dans le cadre de la programmation 2014-2016.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité l'institut de formation à l'administration publique (IFAP) à préparer au diplôme d'encadrant technique pédagogique et social en chantier d'insertion.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé, modifié, complété ou suspendu quinze bourses territoriales de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité l'association calédonienne pour le travail et l'insertion vers l'emploi (ACTIVE) à préparer au certificat des compétences essentielles (CCE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué le bénéfice du chômage partiel à tous les secteurs professionnels et fixé le quota maximal d'heures indemnisables à 900 heures par salarié pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des dépenses inhérentes à l'organisation du « festival des arts du pays » et aux frais de transport de personnalités dans le cadre de ces manifestations (15 000 000 F CFP).

Secteur de la santé, du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; transferts de compétences, suivi des questions relatives à la francophonie ; suivi et de la coordination de la construction du médipôle de Koutio, relations avec les provinces et les communes, simplification administrative

et modernisation de l'administration :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les autorisations d'installations accordées à la S.A.S. Clinique de l'île Nou-Magnin selon les modalités suivantes :
 - ✓ Médecine : 56 lits d'hospitalisation complète, 8 places d'hospitalisation de jour ;
 - ✓ Chirurgie : 65 lits d'hospitalisation complète, 27 places d'anesthésie et chirurgie ambulatoire ;
 - ✓ Obstétrique : 30 lits d'hospitalisation complète, 3 places d'hospitalisation de jour ;
 - ✓ Surveillance post-interventionnelle (S.P.I.) : 9 lits d'hospitalisation complète.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la province Sud à exploiter à titre exceptionnel une installation de soins de suite polyvalents au sein du centre médico-social de Bourail (6 lits).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le docteur Jérôme EMPTOZ, médecin provincial affecté à la circonscription médicale de l'île des Pins, à détenir un dépôt de médicaments et à délivrer des médicaments aux personnes auxquelles il prodigue des soins, dans les limites de la commune.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté les compositions nominatives des conseils d'administration du centre hospitalier territorial (C.H.T) Gaston Bourret et du centre hospitalier spécialisé (C.H.S) Albert Bousquet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 87 168 486 F CFP la dotation forfaitaire annuelle des actions de soins du programme d'addictologie de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (A.S.S.N.C.) pour l'exercice 2015.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (C.O.S.S.) de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les sociétés « Pouembout Ambulances » et « BL3 Ambulances » en qualité d'entreprises privées de transports sanitaires terrestre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Mme Sabrina LARNAC, épouse HOUGARD, à porter le titre professionnel de monteur-vendeur en optique-lunetterie.

Divers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 3 visas de long séjour, 1 carte de séjour temporaire, 1 carte de résident, 29 autorisations de travail et 47 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations sur le projet de décret relatif aux agents habilités à rechercher et à constater les infractions aux lois n° 81-766 du 10 août 1981 et n° 2011-590 du 26 mai 2011 (prix du livre et prix du livre numérique).

Mesures individuelles :

- Monsieur Jean-Louis LABBE, praticien hospitalier est désigné, à titre provisoire, chef du service de chirurgie orthopédique et traumatologique du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret, pour une durée d'un an.
- Monsieur Charles CALVET est nommé notaire associé au sein de la société civile professionnelle « Office notarial Jacqueline CALVET-LEQUES, Dominique BAUDET et Olivier DESOUTTER ».